

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 24 novembre 2016**

**DCM N° 16-11-24-19**

**Objet : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.**

**Rapporteur: Mme KAUCIC**

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique a constitué une étape majeure dans la mise en œuvre du protocole du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans la fonction publique.

En effet, conformément aux dispositions prévues par cette loi, des recrutements réservés, fondés sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, ont été organisés par la collectivité et ont permis à 40 agents d'accéder au statut de fonctionnaire, après un stage de 6 mois.

L'article 41 – I de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prolonge de deux ans la durée d'application du dispositif de titularisation ainsi que les conditions d'éligibilité pour prétendre à ce dispositif, soit du 13/03/2016 au 12/03/2018.

Après étude des situations individuelles des agents, et afin de réduire les situations de précarité des agents contractuels qui occupent depuis plusieurs années un emploi permanent, il est proposé d'organiser, en 2017, les sélections professionnelles à l'ensemble des agents éligibles au dispositif, soit 20 agents (cf. annexe).

Pour mémoire, la sélection professionnelle consiste en la réalisation d'un entretien et est confiée à une commission d'évaluation professionnelle, composée de la manière suivante :

- de l'autorité territoriale ou de la personne qu'elle désigne
- d'une personnalité qualifiée, qui préside la commission, désignée par le centre de gestion du ressort de la collectivité
- et d'un fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la catégorie hiérarchique dont relève le cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique compétent, d'approuver ce programme.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**La Commission des Finances et des Ressources entendue,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,**

**VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale,**

**VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels de la fonction publique,**

**VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,**

**VU le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la fonction publique territoriale,**

**VU l'avis du comité technique en date du 8 novembre 2016,**

**CONSIDERANT** le rapport présenté en comité technique faisant état de 20 emplois pouvant bénéficier du dispositif d'accès à l'emploi titulaire,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le programme d'accès à l'emploi titulaire joint en annexe, qui sera effectif en 2017.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguee,

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Développement des ressources humaines  
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 4.2 Personnel contractuel

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36    Absents : 19              Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## VILLE DE METZ – 20 agents

SERVICE	GRADE	FONCTIONS
Communication externe	Technicien Principal 2CL	<i>Créateur de supports graphiques et audiovisuels</i>
Communication externe	Attaché	<i>Directeur artistique</i>
Commande publique	Attaché	<i>Chef de service commande publique</i>
Action éducative	ATSEM	<i>ATSEM</i>
Action éducative	Animateur	<i>Coordinateur pédagogique</i>
Action éducative	ATSEM	<i>ATSEM</i>
Mission commerce et artisanat	Rédacteur Principal 2CL	<i>Chargée de mission commerce et artisanat</i>
Multi-accueil des Buissonnets	Auxiliaire de puériculture 1CL	<i>Auxiliaire de puériculture</i>
Multi-accueil des Jardinets	Auxiliaire de puériculture 1CL	<i>Auxiliaire de puériculture</i>
Multi-accueil des Jardinets	Auxiliaire de puériculture 1CL	<i>Auxiliaire de puériculture</i>
Développement des pratiques sportives	Educateur territorial des APS	<i>Maître-Nageur</i>
Conception des espaces publics	Ingénieur	<i>Responsable de la cellule paysage et déplacements</i>
Eclairage urbain	Technicien Principal 2CL	<i>Technicien études</i>

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE METZ – 2 agents

SERVICE	GRADE	FONCTIONS
Personnels divers	Educateur de jeunes enfants	<i>Educateur de jeunes enfants</i>
Personnels divers	Attaché	<i>Responsable de la cellule cohésion sociale</i>